

NEWSLETTER AHEL d'Avril 2017

Réf : AB/JPF//IG

Chers adhérents et habitants de LISSIEU.

L'AGO de notre association AHEL s'est bien déroulé le 3 avril au Lissiac. La partie statutaire avec 89 adhérents présents ou représentés et toutes les motions et quitus ont été votés à l'unanimité. La partie informative comptait 110 personnes dans la salle.

Nous remercions ceux qui se sont déplacés ou ont donné un pouvoir.

Veillez bien noter que le maire avait fixé un conseil municipal au même moment !!

Voici le résumé des exposés et des débats.

Le PLU date de 2011.

Il a reclassé les terrains du « champ » de terrains agricoles à terrains à bâtir, en **zone diffuse** (C'est à dire constructions de même type que par le passé). Densité 0,20. Hauteur maxi 7 mètres.

C'était déjà un bel enrichissement sans cause pour les propriétaires immobiliers, mais n'apportait pas de nuisances aux riverains.

La modification du PLU de 2015, exécutée dans la plus grande discrétion par notre maire, a reclassé à nouveau ce champ et le secteur du hameau de Bois-dieu en **zone dense**, avec possibilité d'immeubles et la création d'un 2ème centre.

Cette modification apporte aux habitants actuels **d'énormes nuisances** et oblige à créer des VRD, des transports et **modifie complètement le secteur.**

Contre cette modification inique, les habitants se sont révoltés et ont créé d'abord un collectif et ensuite, le 4 avril 2016, une association ayant personnalité morale AHEL pour pouvoir agir en justice.

AHEL a fait une demande d'abrogation de la modification à titre gracieux, qui a été rejetée par la métropole le 12 juillet 2016. (signé Richard LLUNG de la métropole).

AHEL, avec l'aide de ses avocats, a immédiatement déposé au tribunal un recours contentieux contre cette modification le 29 Août 2016. La procédure suit son cours.

Le PLU H a été lancé par la métropole en 2016.

Il supplantera en 2018 ou 2019 le PLU modifié actuellement en vigueur. Vous avez été nombreux à inscrire votre mécontentement dans les cahiers de concertation l'an passé.

Malheureusement le maire de Lissieu, **revenant sur ses nombreuses promesses**, a déposé le projet PLU H pour la partie Lissieu sans vouloir tenir compte des demandes des citoyens et a **notamment a refusé de montrer le plan de zonage attaché.**

Ce qui légitime nos craintes et nos messages d'alerte.

Nous aurons besoin de votre mobilisation au moment de l'enquête publique au deuxième trimestre.

Décisions et projets de la mairie.

Sur le "champ " 45 à 48 logements avec 9 ou 12 mètres de hauteur sur 15 000 M2 soit, en enlevant les besoins de voirie, de parking et de noues pour la filtration des eaux pluviales, **environ 200 M2 par lot** de terrain. Densité environ 50 %

Le Grand Creux et le zone du hameau

Constructions de R+1 avec Attic : 11 mètres de hauteur

Un deuxième centre de la commune sur Charvery Bois-Dieu.

Avec quels investissements? (voirie, parking, services de proximité, transports.. avec quels impôts supplémentaires ?

Avec quelle densification !! Et surtout avec quelles dégradations de l'environnement !!

250 personnes de plus, 300 trajets journaliers sur Allée de la chapelle, allée du château, chemin de Charvery et Allée des Églantiers !!

Les promesses non tenues du maire.

Malgré les engagements qu'il a pris en public le 8 Mars 2016 ou même écrit depuis un an et demi, **il n'y a pas eu d'annulation de la modification du PLU 2015.**

Bien au contraire, notre recours gracieux qui était une solution pour en sortir a été rejeté, nous obligeant à lancer un recours contentieux.

Malgré son engagement écrit d'organiser une concertation avec les habitants du quartier, le maire **n'a pas organisé de concertation ou de séance de travail :**

Il a envoyé SA proposition de PLU H et SON plan de zonage, en cachette des habitants.

Il avait promis la réduction des hauteurs constructibles et la réduction des densités devant vous le 9 juin 2016, et **On assiste au maintien de la densification et des hauteurs**

Quels résultats au bout de plus d'une année de combat ??

Pour l'instant pas de démarrage de construction, qui seraient certainement déjà en cours sans notre action.

Plus de projet d'immeubles en face de l'école, semble t il.

Les hauteurs maximales passeraient de 12 mètre à 11 mètres. Nous n'accepterons que des hauteurs compatibles avec des maisons de types résidentielles.

Il y aurait 48 ou 45 logements sur le « champs » au lieu de 50 à l'origine. Nous n'en voulons que 14 au maximum.

En plus nous n'avons aucune certitude sur ces éventuelles avancées.

Par contre la perte financière pour les habitants actuels est bien concrète.

450 maisons X par une perte moyenne de 10% = 450 000 E valeur moyenne des maisons
soit : plus de 20 Millions d'Euros de destruction de valeur au profit de quelques privilégiés propriétaires de terrains anciennement agricole.

Poursuivons notre combat pour préserver notre cadre de vie.

Notre vigilance est à l'affût de plusieurs projets dangereux.

- Demande de PA et PC de 14 lots dont 6 en logements aidés sur 1 500 M2, chemin neuf, déposé le 30 Novembre 2016 et qui arrive à échéance le 14 Avril
- Publication du PLU H
- Enquête publique sur ce PLU H, avec son fameux plan de zonage secret !!*
- Demandes de PC pour PA à venir
- Suivi de la procédure contre la métropole sur la modification 2015 du PLU 2010.

Le maire nous a envoyé une lettre de 5 pages, reçu pendant le week-end précédent notre réunion.

Dans cette lettre, il essaye de se justifier, nous en avons donné lecture des points principaux et fait nos commentaires.

Nous vous tiendrons informés de nos réflexions lors d'une prochaine newsletter.

AHEL n'est pas opposé à des projets à priori. Nous comprenons que les propriétaires immobiliers souhaitent vendre leurs lots.

Mais nous sommes farouchement opposés à la façon de procéder de notre maire qui met les Lissillois devant le fait accompli et qui continue à agir sans concertation car les projets ne doivent pas apporter de nuisances aux habitants environnants.

Nous gardons toujours une porte ouverte, mais nous restons TRÈS vigilants et très réservés, compte tenu du passé !!

Le bureau AHEL